

URGENCE CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Résolution du Parlement Européen du 28 Novembre 2019 sur l'urgence climatique et environnementale¹

Le Parlement européen,

- eu égard à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et au protocole de Kyoto à cette convention,
- eu égard à l'accord adopté à la 21e Conférence des parties à la CCNUCC (COP21) à Paris le 12 décembre 2015 (accord de Paris),
- eu égard à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB),
- compte tenu des preuves scientifiques les plus récentes et les plus complètes sur les effets néfastes du changement climatique fournies dans le rapport spécial du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) intitulé "Réchauffement de la planète à 1,5 ° C", son cinquième rapport d'évaluation (RE5) et son rapport de synthèse à ce sujet, son rapport spécial sur les changements climatiques et les terres, et son rapport spécial sur les océans et la cryosphère dans un climat en mutation,
- compte tenu de la menace massive de perte de biodiversité décrite dans le résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation globale sur la biodiversité et les services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques du 29 mai 2019,
- en ce qui concerne la 25e Conférence des Parties à la CCNUCC (COP25), qui se tiendra à Madrid, en Espagne, du 2 au 13 décembre 2019,
- compte tenu de la 26e Conférence des Parties à la CCNUCC qui se tiendra en décembre 2020 et du fait que toutes les parties à la CCNUCC doivent augmenter leurs contributions déterminées au niveau national conformément aux objectifs de l'Accord de Paris,
- en ce qui concerne la 15e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15) qui se tiendra à Kunming (Chine) en octobre 2020, où les Parties doivent décider du cadre mondial pour l'après 2020 visant à enrayer la perte de biodiversité,
- vu sa résolution du 14 mars 2019 sur le changement climatique - une vision stratégique à long terme de l'Europe pour une économie prospère, moderne, compétitive et climatiquement neutre, conformément à l'accord de Paris,
- vu sa résolution du 28 novembre 2019 sur la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2019 à Madrid, en Espagne (COP25),
- eu égard à l'article 132, paragraphes 2 et 4, de son règlement,

¹ Traduction automatique (Google translator) à partir de http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2019-0078_EN.pdf
Seul le texte original en anglais fait foi, en attente de sa traduction officielle (une copie au 28/11/19 en est annexée in-fine).

A. considérant qu'une action immédiate et ambitieuse est cruciale pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 ° C et éviter une perte massive de biodiversité;

B. considérant que cette action doit être scientifique et impliquer les citoyens et tous les secteurs de la société et de l'économie, y compris l'industrie, d'une manière socialement équilibrée et durable; considérant qu'elle doit soutenir la compétitivité de nos économies et s'accompagner de mesures sociales et inclusives fortes pour assurer une transition juste et équitable qui favorise la création d'emplois, tout en respectant la nécessité d'un niveau élevé de protection sociale ainsi que d'emplois et de formations de haute qualité;

C. considérant qu'aucune urgence ne devrait jamais être utilisée pour éroder les institutions démocratiques ou saper les droits fondamentaux; considérant que toutes les mesures seront toujours adoptées dans le cadre d'un processus démocratique;

1. Déclare une urgence climatique et environnementale; demande à la Commission, aux États membres et à tous les acteurs mondiaux, et affirme son propre engagement, de prendre d'urgence les mesures concrètes nécessaires pour combattre et contenir cette menace avant qu'il ne soit trop tard;

2. invite instamment la nouvelle Commission à évaluer pleinement les incidences de toutes les propositions législatives et budgétaires pertinentes sur le climat et l'environnement, et à veiller à ce qu'elles soient pleinement alignées sur l'objectif de limitation du réchauffement de la planète à moins de 1,5 ° C, et qu'elles ne contribuent pas à la perte de biodiversité;

3. reconnaît sa responsabilité institutionnelle de réduire son empreinte carbone; propose d'adopter ses propres mesures pour réduire les émissions, notamment en remplaçant son parc de véhicules par des véhicules à zéro émission, et invite tous les États membres à s'accorder sur un siège unique pour le Parlement européen;

4. demande instamment à la nouvelle Commission de remédier aux incohérences des politiques actuelles de l'Union en matière d'urgence climatique et environnementale, notamment par le biais d'une réforme en profondeur de ses politiques d'investissement dans les domaines de l'agriculture, du commerce, des transports, de l'énergie et des infrastructures;

5. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres.

P9_TA-PROV(2019)0078Climate and environmental emergency

European Parliament resolution of 28 November 2019 on the climate and environment emergency (2019/2930(RSP))

The European Parliament,

–having regard to the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) and the Kyoto Protocol thereto,

–having regard to the Agreement adopted at the 21st Conference of the Parties to the UNFCCC (COP21) in Paris on 12 December 2015 (the Paris Agreement),

–having regard to the United Nations Convention on Biological Diversity (CBD),

–having regard to the latest and most comprehensive scientific evidence on the damaging effects of climate change provided in the Intergovernmental Panel on Climate Change's (IPCC) special report entitled 'Global Warming of 1,5°C', its fifth assessment report (AR5) and its synthesis report thereon, its special report on climate change and land, and its special report on the ocean and cryosphere in a changing climate,

–having regard to the massive threat of loss of biodiversity described in the summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, of 29 May 2019,

–having regard to the 25th Conference of the Parties to the UNFCCC (COP25), to be held in Madrid, Spain, from 2–13 December 2019,

–having regard to the 26th Conference of the Parties to the UNFCCC to be held in December 2020 and the fact that all Parties to the UNFCCC need to increase their nationally determined contributions in line with the objectives of the Paris Agreement,

–having regard to the 15th Conference of Parties to the Convention on Biological Diversity (COP15) to be held in Kunming, China, in October 2020, where Parties need to decide on the post-2020 global framework to halt biodiversity loss,

–having regard to its resolution of 14 March 2019 on climate change – a European strategic long-term vision for a prosperous, modern, competitive and climate neutral economy in accordance with the Paris Agreement¹,

–having regard to its resolution of 28 November 2019 on the 2019 UN Climate Change Conference in Madrid, Spain (COP25)²,

–having regard to Rule 132(2) and (4) of its Rules of Procedure,

A.whereas immediate and ambitious action is crucial to limiting global warming to 1,5° C and avoiding massive biodiversity loss;

B.whereas this action must be science-based and must involve citizens and all sectors of society and the economy, including industry, in a socially balanced and sustainable way; whereas it must support the competitiveness of our economies and be accompanied by strong social and inclusive measures to ensure a fair and equitable transition that supports job creation, while respecting the need for a high standard of welfare and high quality jobs and training;

C.whereas no emergency should ever be used to erode democratic institutions or to undermine fundamental rights; whereas all measures will always be adopted through a democratic process;

1. Declares a climate and environment emergency; calls on the Commission, the Member States and all global actors, and declares its own commitment, to urgently take the concrete action needed in order to fight and contain this threat before it is too late;
2. Urges the new Commission to fully assess the climate and environmental impact of all relevant legislative and budgetary proposals, and ensure that they are all fully aligned with the objective of limiting global warming to under 1,5 °C, and that they are not contributing to biodiversity loss;
3. Recognises its institutional responsibility to reduce its carbon footprint; proposes to adopt its own measures to reduce emissions, including replacing its fleet vehicles with zero-emissions vehicles, and calls on all the Member States to agree to a single seat for the European Parliament;
4. Urges the new Commission to address the inconsistencies of current Union policies on the climate and environment emergency, in particular through a far-reaching reform of its agricultural, trade, transport, energy and infrastructure investment policies;
5. Instructs its President to forward this resolution to the Council, the Commission and the governments and parliaments of the Member States.